

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°130

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Marc RUER	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Cession au profit du Groupe PICHET par la Ville du terrain situé au 95 bd Félix Faure sur la parcelle cadastrée S6.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des Domaines du 24 juin 2019;

Vu la délibération du 8 juillet 2019 approuvant l'acquisition du terrain bâti par la Ville auprès de l'EPFIF au prix de 2.470.200 € majoré des honoraires et des frais d'actes notariés ;

Vu la promesse de vente entre la Commune d'Aubervilliers et la société dénommée PROMOTION PICHET ;

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) a acquis le 16 septembre 2011 le terrain et les bâtiments situés au 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée S 6, dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers a acquis auprès de l'EPFIF l'usufruit de la propriété en septembre 2014 pour une durée de deux ans renouvelée à deux reprises pour un montant de 162.000 € au 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant que la Commune a souhaité orienter différentes structures vers ce site pour leur permettre d'y installer provisoirement leurs activités; les différents bâtiments sont actuellement occupés par le Groupement d'Intérêt Public « Aubermédiation », l'association « Initiatives Solidaires», l'association « La main tendue », l'association « Ethnix Dream » et la société « Chantier Moderne Construction » A terme, les différentes structures présentes sur le site seront réorientées vers des locaux faisant partie du patrimoine communal ou vers d'autres propriétaires bailleurs ;

Considérant que la SPL Plaine Commune Développement a été missionné dans le cadre d'une convention de mandat foncier pour les opérations d'aménagement et les négociations avec les promoteurs ;

Considérant qu'à la suite des études intervenues dans le cadre de la convention d'intervention foncière, il est prévu que la Commune d'Aubervilliers acquiert auprès de l'établissement public foncier d'Ile de France le terrain bâti cadastré S6 d'une superficie de 6 458m² pour un montant de 2.470.200 €. ;

Considérant que par délibération du 8 juillet 2019, l'acquisition par la Ville à l'EPFIF du terrain bâti sis 95 boulevard Félix Faure a été approuvé au prix de 2.470.200 € ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers, qui sera devenue propriétaire de la parcelle cadastrée S6 sise 95 boulevard Félix Faure, prévoit la réalisation d'un projet immobilier de 20 000 m² à destination de commerces et de bureaux ; que dans ce cadre, un opérateur est pressenti – la société dénommée PROMOTION PICHET - qui s'engage à acheter des droits à construire auprès de la Ville pour un montant de 9 millions d'euros HT ;

Considérant qu'une promesse de vente doit être conclue préalablement à l'acte authentique de vente qui, en cas de réalisation, devra permettre au groupe PICHET la construction d'un

projet immobilier sur un terrain libre de toute occupation et avec l'engagement de démarrer les travaux dans les délais impartis ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour, 5 se sont abstenus(Daniel GARNIER, Evelyne YONNET , Abderrahim HAFIDI , Rachid ZAÏRI , Arab ALI CHERIF) , 1 ne prend pas part au vote (Jean-François MONINO)

DELIBERE :

DECIDE de céder au profit du groupe PICHET le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée S6, pour un montant total de 9.000.000 € HT.

AUTORISE la Maire a signé la promesse de vente suivie de l'acte authentique de vente assortie des conditions pour la réalisation de la vente

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

